

## Communiqué de presse

Paris, le 12 mai 2009

### La Fédération Nationale des Orthophonistes remercie les Sénateurs.

La Fédération Nationale des Orthophonistes remercie les sénateurs qui ont déposé un amendement visant à corriger les effets néfastes de la loi instaurant une gratification aux stagiaires effectuant un stage de plus de trois mois, sur le déroulement des études en orthophonie. A terme, ce serait l'avenir de la profession d'orthophoniste qui serait compromis.

La Fédération Nationale des Orthophonistes remercie l'ensemble de la commission Affaires Sociales du Sénat qui, sensible aux craintes des orthophonistes et des étudiants en orthophonie de voir leur formation pratique diminuée en termes de volumes horaires mais aussi de qualité, a été favorable à cet amendement et a donc voté pour son dépôt à la loi HPST sous le numéro 19 A bis.

Les sénateurs ont ainsi pris en compte l'ensemble des conditions spécifiques de déroulement des stages en orthophonie : le contrôle permanent du maître de stage et l'absence d'activité autonome du stagiaire productrice de plus value, le déroulement du stage sur de courtes périodes, fractionnées, mais d'un étalement dans le temps pouvant être supérieur à une durée de trois mois.

La Fédération Nationale des Orthophonistes souhaite que cet article soit maintenant adopté.

Elle restera vigilante jusqu'à l'aboutissement de cette revendication.

Contact presse : Anne Dehêtre, vice-présidente chargée de la Formation Initiale. 06.78.12.51.48  
FNO : 01.40.35.63.75